

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

ENQUÊTE SUR LES MANIFESTATIONS ILLICITES VIOLENTES - (N° 1064)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Lucas et Mme Regol

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Une attention toute particulière est portée aux manifestations et rassemblements impliquant des groupes d'extrême-droite xénophobes et leurs liens avec des partis politiques français représentés au Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre collègue, Aurélien Taché, avait déposé une proposition de loi visant à dresser un état des lieux exhaustif de la menace terroriste d'extrême-droite. Ce texte avait été vidé de son sens par la commission. Aussi cet amendement propose d'inclure explicitement dans le texte de loi un travail de recherche sur la menace que fait peser l'extrême-droite française sur notre République. Cela permettrait de mettre au jour ses modalités d'action et de financement.